

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON DE LONS SUD

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

PROCÈS VERBAL COMPLÉTÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2020
ANNULE ET REMPLACE LE PRÉCÉDENT PV

Présents : BILLOT Dominique, COURVILLE Claude, CROISSANT Arnaud, DAGNEAUX Nicolas, FORIEN Elisabeth, LEGGHE Mathilde, MÉNÉTRIER Marie-Cécile, MIDIÈRE Florence, MOUILLOT Jérôme, NEGRI Alexandre, NOUVELOT Christian, QOCHIH Zora, ROLLET Hervé et ROUSSÉ Fabrice.

Absents excusés : MOREAU Stéphanie (pouvoir à LEGGHE Mathilde)

Secrétaire de séance : MIDIÈRE Florence a été nommée secrétaire de séance.
15 administrés assistent à la séance.

Ouverture de la séance à 20H00

ÉLECTION DU MAIRE :

M. GRICOURT Philippe (maire sortant), président de l'assemblée, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il donne la présidence de l'élection au doyen, M. Christian NOUVELOT.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : M. CROISSANT Arnaud et M. ROUSSÉ FABRICE.
Le scrutin se déroule à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Un seul candidat se présente :

M. BILLOT Dominique recueille 14 suffrages (1 bulletin blanc).

M. BILLOT Dominique est proclamé maire et immédiatement installé.

LECTURE D'UNE LETTRE PORTEE PAR 6 CONSEILLERS, JOINTE AU PV ET ENVOYEE A LA PREFECTURE :

Mme Ménétrier et Messieurs Courville, Dagneaux, Mouillot, Rollet et Roussé font part aux autres conseillers d'une demande concernant les postes d'adjoints. Ils ne présenteront pas de candidats au poste de maire mais souhaiteraient que deux adjoints soient élus parmi eux.

M. le maire répond que la demande arrive un peu tard, que la liste majoritaire travaille sur son programme et sur le rôle de chacun depuis le mois de février. M. Croissant précise qu'il faut rester cohérent avec le vote des administrés. En effet, les cinq candidats arrivant en tête de l'élection sont sur la liste majoritaire.

M. le maire précise que le conseil est élu pour 6 ans et que rien n'est figé.

DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE :

La commune peut disposer au maximum de 4 adjoints au maire.

Le conseil municipal fixe à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

M BILLOT Dominique, Président de l'Assemblée, rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATIVES :

Un seul candidat se présente : Mme FORIEN Elisabeth.

Mme FORIEN Elisabeth 10 suffrages (5 bulletins blancs).

Mme FORIEN Elisabeth est proclamée première adjointe et immédiatement installée.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES CULTURELLES, LA PROTECTION DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET DU PATRIMOINE NON BATI :

Un seul candidat se présente : Mr NOUVELOT Christian.

Mr NOUVELOT Christian recueille 10 suffrages (5 bulletins blancs).

Mr NOUVELOT Christian est proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES APPELS D'OFFRES

Un seul candidat se présente : Mme QOCHIH Zohra.

Mme QOCHIH Zohra recueille 10 suffrages (4 bulletins blancs + 1 nul)

Mme QOCHIH Zohra est proclamée troisième adjointe et immédiatement installée.

ÉLECTION DU QUATRIÈME ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA COMMUNICATION ET DE LA MAISON DE SERVICE :

Un seul candidat se présente : M. CROISSANT Arnaud.

M. CROISSANT Arnaud recueille 10 suffrages (5 bulletins blancs)

M. CROISSANT Arnaud est proclamé quatrième adjoint et immédiatement installé.

Monsieur le maire précise qu'il participera à toutes les commissions et qu'il sera en charge des infrastructures.

Le projet de développement du Parc des Vignes, la gestion des terrains constructibles communaux, l'écologie et le développement durable de la commune seront des chantiers collectifs.

EN RAISON DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET SUIVANT L'ORDRE DU JOUR ÉTABLI, LES AUTRES ÉLECTIONS (ÉLECTION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE/ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS AUX ORGANISMES INTERCOMMUNAUX/ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS/ DÉSIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DE LEURS MEMBRES) N'ONT PU ÊTRE ABORDÉES ET LE SERONT LORS D'UN PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Clôture de la séance à 21H30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
05/06/2020

À LA SALLE DES FÊTES

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 1^{er} juin 2020

Le Maire
D. BILLOT

